

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 014-1301/15/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'acquisition d'équipements spéciaux DIDSV 15/13584/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Une autorisation d'investissement permettant d'implanter 200 conteneurs enterrés a été votée en 2011 puis revalorisée en 2012 afin de réaliser les travaux d'enfouissement sur le territoire de la communauté urbaine. Cette autorisation englobe la fourniture, les travaux et la maîtrise d'œuvre pour l'implantation des dispositifs enterrés.

Le programme de développement de la conteneurisation enterrée s'inscrit sur une durée de cinq ans (230 dispositifs enterrés installés) et doit être renouvelé pour une durée de 4 ans.

De nombreux projets neufs sont susceptibles d'accueillir des conteneurs enterrés : Bus à Haut Niveau de Service (Castellane – Luminy), ZAC de la Capelette, de la Jarre, de la Soude, Euroméditerranée 2 , projets ANRU (Marseille, La Ciotat et Marignane), Boulevard Urbain Sud, et également la requalification des noyaux villageois des communes.

Les emplacements retenus prennent en compte, pour chaque implantation, les faisabilités techniques d'enfouissement et de collecte dans un souci de maîtrise des coûts de gestion associés.

Cependant il est apparu la nécessité de mettre en place de nouveaux types équipements compte tenu des difficultés rencontrées lors des travaux en centre-ville urbain, dues notamment à une densité extrême de réseaux.

En effet dorénavant, il s'agit de déployer à grande échelle la mise en place de ces équipements fixes gros volumes en apport volontaire sur la voie publique pouvant faire l'objet d'une collecte latérale mono operateur. Ces nouveaux équipements s'inscrivent dans le cadre du contrat local de propreté engagé par MPM en 2014 et doivent être englobés dans cette autorisation de programme.

Le coût de l'opération est estimé à 2 400 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 001-123/11/CC du 28 mars 2011 relative à l'approbation du budget 2011 de la communauté urbaine.
- La délibération N° AGER 019-408/11/CC du 8 juillet 2011 relative à l'approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'opération d'aménagements d'équipements enterrés
- La délibération N° AGER 011-145/12/CC du 13 février 2012 relative à l'approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement d'équipements enterrés

Sur le rapport du Président,

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité de mettre en place des dispositifs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.
- La nécessité de mettre en place des équipements permettant une collecte latérale mono opérateur pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.
- Qu'il convient d'affecter une autorisation de programme permettant l'acquisition, la mise en place, la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux correspondants.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme portant sur l'opération globale d'acquisition d'équipements spéciaux pour un montant de 2 400 000 euros.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe 2016 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous Politique G 130 – Natures 21578, 2315, 2033 et 2031 – Fonction 812 Projet sur 3DIDA003.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit:

Année 2016 : 600 000 euros,
Année 2017 : 600 000 euros,
Année 2018 : 600 000 euros,
Année 2019 : 600 000 euros,

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône et de tout autre organisme et à signer tous les documents y afférents pour l'acquisition et la mise en place d'équipements spéciaux.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté – Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
PEDD 014-1301/15/CC

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015